



Le Parlement reçoit une pétition anti-ACTA

Commissions: Commission des pétitions

Une pétition appelant les députés européens "à défendre un Internet libre et ouvert et à refuser de ratifier l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA)" a été déposée au Parlement, ce mardi. La pétition a été signée par près de 2,5 millions de personnes de l'ensemble du globe.

"Notre responsabilité d'écouter les citoyens européens et de leur offrir une place pour qu'ils expriment leurs opinions aux institutions européennes, est encore plus importante après la réception de cette pétition soutenue par plus de 2 millions de personnes", a déclaré la présidente de la commission des pétitions, Eminia Mazzoni (PPE, IT), après la présentation de la pétition.

Le Parlement européen vient de commencer ses travaux d'analyse sur la proposition d'accord ACTA. Il devrait l'examiner minutieusement, prenant en compte toutes les inquiétudes, procédant à une évaluation motivée fondée sur les faits et mesurant l'importance de l'accord en termes de liberté d'Internet d'une part, et de lutte contre la contrefaçon d'autre part. La commission des pétitions décidera au cours des prochaines semaines de la manière dont la pétition devra être suivie.

La pétition a été présentée par Alex Wilks, Pascal Vollenweider et Anne Agius, au nom d'Avaaz, une organisation qui utilise Internet pour faire campagne sur diverses questions. Elle appelle le Parlement européen "à défendre un Internet libre et ouvert et à refuser de ratifier l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), qui l'anéantirait".

La commission des pétitions se prononcera sur l'admissibilité de la pétition lors de sa prochaine réunion, les 19-20 mars. Si la pétition est déclarée recevable (à savoir si elle relève des compétences de l'UE), la commission organisera alors une discussion ouverte avec les pétitionnaires, des experts, la Commission européenne, et d'autres parties prenantes. Ce dialogue contribuerait au débat public lancé officiellement au Parlement européen cette semaine (voir ci-dessous la liste des événements ACTA pour les prochains jours).

Deux parties

Mme Mazzoni a également reçu, ces dernières semaines, des lettres d'organisations et de citoyens européens en faveur d'ACTA. Par exemple, la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs a envoyé une lettre selon laquelle "ACTA est positif pour l'Europe. Sans modifier le droit européen, l'accord fixe des procédures communes pour s'attaquer aux atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans les pays qui sont à l'origine de 50 % des échanges commerciaux mondiaux".

Droit de pétition

Tout citoyen ou résident de l'Union européenne a le droit de présenter, à titre individuel ou en association avec d'autres personnes, une pétition au Parlement européen sur un sujet relevant des domaines d'activité de l'Union et qui le concerne directement.

Le droit de pétition, inscrit dans le traité UE, est un droit fondamental directement lié à la citoyenneté européenne. Il s'agit d'une manière efficace pour les citoyens d'être directement impliqués dans les activités de l'Union et de faire en sorte que leurs inquiétudes, propositions et plaintes soient étudiées par les députés.

Communiqué de presse

Autres événements ACTA cette semaine

L'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) sera débattu pour la première fois en public en commission du commerce international le 29 février. C'est cette commission parlementaire qui rendra une recommandation officielle sur l'approbation ou non de l'ACTA à l'ensemble du Parlement. Le PE ne peut apporter de modification à l'accord, il a seulement la possibilité de l'approuver ou de le rejeter. S'il ne donne pas son consentement, l'accord ne sera pas d'application pour l'UE.

Le 1er mars, un séminaire public sera organisé. Des députés, des experts universitaires, des organisations de la société civile et des responsables européens y participeront et aborderont les éventuels avantages et désavantages de l'ACTA.

Contact :

Natalia DASILVA

BXL: (+32) 2 28 44301

STR: (+33) 3 881 73661

PORT: (+32) 498 98 39 85

EMAIL: peti-press@europarl.europa.eu